

# CONTRAT DE GHOSTWRITING MUSICAL

Accord de création anonyme d'œuvre musicale

Droit français — CPI art. L.121-1 et L.131-1 et suivants — Document actualisé 2026 — tutoriels-mao.com

⚠ Ce contrat implique une cession contractuelle du droit à la paternité. En droit français, les droits moraux sont en principe inaliénables (art. L.121-1 CPI). Un accord de ghostwriting est valable entre les parties mais ne peut pas être opposé aux tiers ni à la SACEM.

## Le Ghostwriter (créateur anonyme) :

Nom / Prénom :

---

Date et lieu de naissance :

---

Adresse :

---

SIRET (si applicable) : \_\_\_\_\_ — SACEM n° : \_\_\_\_\_

## L'Artiste (signataire public) :

Nom / Prénom :

---

Nom de scène :

---

Date et lieu de naissance :

---

Adresse :

---

SACEM n° (si applicable) : \_\_\_\_\_

Ci-après désignés « les Parties ».

## ARTICLE 1 — OBJET DE LA COMMANDE

Le Ghostwriter s'engage à créer les éléments suivants :

- Paroles / texte intégral du morceau
- Paroles partielles (refrain / couplets / pont) — préciser :

- 
- Composition musicale (mélodie, harmonie)
  - Production / arrangement (beat, instrumental)
  - Arrangement vocal / mélodies de voix

Titre provisoire du morceau :

---

Projet destinataire (album, EP, single) :

---


Brief et instructions :

---

## ARTICLE 2 — CESSION DU DROIT À LA PATERNITÉ

En contrepartie de la rémunération définie à l'Article 4, le Ghostwriter accepte contractuellement que l'Artiste signe l'œuvre sous son seul nom, sans mention du Ghostwriter.

Le Ghostwriter renonce à toute revendication publique de paternité sur cette œuvre, sauf accord écrit exprès de l'Artiste.

 *En droit français, le droit moral à la paternité est inaliénable (art. L.121-1 CPI). Cela signifie que cette clause ne peut pas effacer légalement votre qualité d'auteur devant un juge. Mais elle constitue un engagement contractuel fort entre les parties, et servira de preuve si un litige survient.*

## ARTICLE 3 — DROITS SACEM

Choisir l'une des options :

### Option A — Le Ghostwriter cède également ses droits SACEM

Le Ghostwriter, s'il est membre de la SACEM, consent à ce que l'Artiste soit déclaré seul auteur/compositeur auprès de la SACEM. Le Ghostwriter ne percevra aucune redevance SACEM sur ce morceau. Cette option est déconseillée sauf rémunération forfaitaire très significative.

Option A choisie — Rémunération forfaitaire compensatrice : \_\_\_\_\_ €

### Option B — Le Ghostwriter conserve une part de ses droits SACEM


Malgré l'anonymat public, le Ghostwriter déclare sa contribution à la SACEM sous son propre nom et perçoit \_\_\_\_\_ % des droits d'auteur collectifs. Cette part est gérée de façon confidentielle par la SACEM et n'apparaît pas publiquement sur le morceau.

Option B choisie

### Option C — Le Ghostwriter n'est pas membre de la SACEM

Aucune déclaration SACEM n'est nécessaire. Tous les droits collectifs sont perçus par l'Artiste.

Option C choisie

 *L'Option B est la plus équitable pour le ghostwriter à long terme. Si le morceau devient un succès, vous continuez à toucher vos droits SACEM même anonymement. L'Option A vous prive définitivement de ces revenus futurs.*

## ARTICLE 4 — RÉMUNÉRATION

Le Ghostwriter perçoit en échange de sa prestation :


Forfait unique : \_\_\_\_\_ € HT — réglé comme suit :

Forfait + pourcentage sur les revenus nets de streaming/ventes : \_\_\_\_\_ € HT +  
\_\_\_\_\_ %

Pourcentage sur les revenus nets uniquement : \_\_\_\_\_ %

TVA :  Non applicable (art. 293B CGI)  20% soit \_\_\_\_\_ €

Paiement :  Intégral à la livraison  50% à la commande / 50% à la livraison finale

 *Recommandation forte : demandez toujours un acompte (minimum 30%) avant de commencer. Un artiste qui change d'avis en cours de route peut vous laisser avec des heures de travail non payées. Sans acompte, vous n'avez aucun recours facile si le projet est abandonné.*

## ARTICLE 5 — DÉLAIS ET RÉVISIONS

Date de début : \_\_\_\_\_ — Date de livraison : \_\_\_\_\_

Nombre de révisions incluses : \_\_\_\_\_


Révision supplémentaire : \_\_\_\_\_ € par révision

## ARTICLE 6 — CONFIDENTIALITÉ

Les deux Parties s'engagent à ne jamais divulguer l'existence du présent contrat ni la contribution du Ghostwriter à des tiers, pour une durée de :  5 ans  10 ans  Durée illimitée

Exceptions : les informations qui deviennent publiques indépendamment de la volonté des parties, ou divulgation imposée par une décision de justice.


Pénalité en cas de violation de la confidentialité : \_\_\_\_\_ €

 *La clause de confidentialité protège les deux parties. L'Artiste ne veut pas que son public sache qu'il fait appel à un ghostwriter. Le Ghostwriter peut vouloir rester anonyme pour ne pas ternir sa réputation auprès d'autres artistes qui pourraient le percevoir comme un "diseur de secrets".*

## ARTICLE 7 — CLAUSE DE SUCCÈS

Si le morceau dépasse \_\_\_\_\_ streams sur les 12 premiers mois de diffusion, les Parties conviennent de renégocier la rémunération du Ghostwriter dans un délai de \_\_\_\_\_ jours suivant le franchissement de ce seuil.

Cette clause est incluse  Cette clause est exclue

 *C'est la clause la plus importante à négocier. Si vous êtes payé 300€ et que le son fait 50 millions de streams, la clause de succès vous permet de revenir à la table pour demander une rémunération complémentaire. Sans elle, vous êtes définitivement exclu des fruits de ce succès.*

## ARTICLE 8 — PROPRIÉTÉ DES FICHIERS SOURCES

Les fichiers sources (textes, maquettes audio, sessions DAW, enregistrements de travail) :

- Sont intégralement transmis à l'Artiste à la livraison finale
- Restent chez le Ghostwriter (l'Artiste reçoit uniquement les fichiers livrables finaux)
- Sont transmis à l'Artiste, le Ghostwriter en conserve une copie de sauvegarde

## ARTICLE 9 — YOUTUBE CONTENT ID ET DROITS VOISINS

**Content ID** : si le Ghostwriter a produit l'instrumental inclus dans cette création, il s'engage à :

Ne pas enregistrer / retirer cet instrumental de tout système Content ID pendant toute la durée du contrat.


Whitelister le compte YouTube de l'Artiste :

---

**Droits voisins :** le Ghostwriter déclare :

Ne pas être adhérent SPEDIDAM / ADAMI — aucun droit voisin applicable sur ses contributions.

Être adhérent SPEDIDAM / ADAMI (n° : \_\_\_\_\_) et céder contractuellement ses droits voisins à l'Artiste pour la présente œuvre, en contrepartie de la rémunération définie à l'Article 4.

 *En ghostwriting, si vous produisez aussi le beat, le Content ID est un risque réel : votre tag audio ou votre enregistrement Content ID peut revendiquer automatiquement la vidéo de l'artiste — celui que vous avez pourtant payé pour créer. Précisez votre position ici.*

## ARTICLE 10 — RÉSILIATION

**Annulation par l'Artiste avant livraison :** l'acompte versé reste acquis au Ghostwriter.

**Annulation par l'Artiste après livraison :** la totalité du forfait est due.

**Non-utilisation de l'œuvre dans un délai de \_\_\_\_\_ mois :** le Ghostwriter peut utiliser l'œuvre pour son propre compte (sous un autre titre) sauf accord contraire.

## ARTICLE 11 — LOI APPLICABLE

Droit français. Tribunal compétent : \_\_\_\_\_

## SIGNATURES

Fait en double exemplaire à : \_\_\_\_\_, le : \_\_\_\_\_

---

**Le Ghostwriter**

Nom :

---

**L'Artiste**

Nom :

---

Lu et approuvé :

---

Lu et approuvé :

.....

.....

## ANNEXE — GUIDE ET TARIFS INDICATIFS

### TARIFS COURAMMENT PRATIQUÉS (MARCHÉ FRANÇAIS INDÉPENDANT, 2026)

Prestation	Débutant	Confirmé	Pro (références connues)
Écriture d'un couplet (16 bars)	50€–150€	200€–500€	500€–2 000€+
Écriture complète (2 couplets + refrain)	150€–400€	500€–1 500€	1 500€–5 000€+
Mélodie de refrain + topline	100€–300€	300€–800€	800€–3 000€+
Écriture complète + arrangement vocal	300€–600€	800€–2 000€	2 000€–8 000€+

Ces tarifs sont indicatifs. Le marché américain est 3 à 10 fois plus élevé. Adaptez selon votre réputation, le budget de l'artiste et les droits cédés.

### OPTION A VS OPTION B — SIMULATION FINANCIÈRE

Scénario	Option A (cession totale SACEM)	Option B (part SACEM conservée)
Morceau à 1 million de streams (SACEM ~300€)	0€ de SACEM	~150€ si 50% conservé
Morceau à 10 millions de streams (SACEM ~3 000€)	0€ de SACEM	~1 500€ si 50% conservé
Morceau à 100 millions de streams (SACEM ~30 000€)	0€ de SACEM	~15 000€ si 50% conservé

Montants SACEM estimatifs — les taux varient selon le type de diffusion. L'Option A n'est financièrement justifiée que si le forfait payé est très significatif.

### CE QUE CE CONTRAT NE PEUT PAS FAIRE

Situation	Ce que le contrat couvre	Ce qu'il ne couvre pas
Litige entre les parties	Obligation contractuelle, dommages et intérêts	Ne peut pas forcer l'Artiste à vous créditer publiquement

Déclaration SACEM	Option B permet de rester dans les registres SACEM	Ne peut pas empêcher l'Artiste de vous exclure d'une déclaration SACEM (à surveiller)
Protection de réputation	Clause de confidentialité	Si l'Artiste vous "dénonce" malgré la clause, vous ne pouvez que réclamer les pénalités

---

tutoriels-mao.com — 2026 — Document informatif. Ne constitue pas un conseil juridique individualisé.